

## Charte d'engagement

Je, **soussignée** PREVOST Valérie

Dirigeante de Valérie Fleurs

Située 414 Route de Dieppe – 76250 DEVILLE-LES-ROUEN

- **autorise les institutions partenaires** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, Métropole Rouen Normandie), à **communiquer** sur les engagements de mon entreprise et/ou de mes établissements dans le cadre des éco-défis,

et m'engage à :

- **maintenir les pratiques** relatives aux défis que j'ai choisi de relever après l'obtention du label (labellisation valable 1 an),
- **sensibiliser ma clientèle** aux actions mises en place dans mon établissement, à communiquer sur l'opération éco-défis,

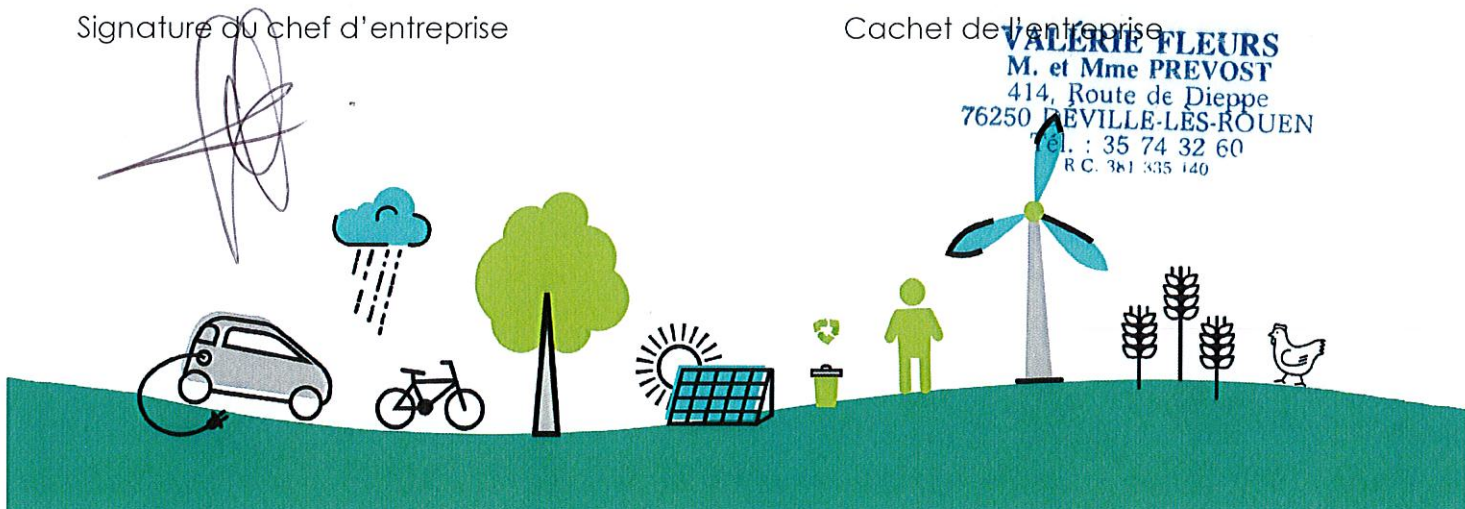
Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements pourrait conduire au retrait des droits d'usage du label.

Fait à Deville....., le 24/06/2021.

Signature du chef d'entreprise

Cachet de l'entreprise

**VALÉRIE FLEURS**  
M. et Mme PREVOST  
414, Route de Dieppe  
76250 DEVILLE-LES-ROUEN  
Tél. : 35 74 32 60  
R.C. 381 335 140



## Dossier de labellisation

### Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : **Valérie Fleurs**

Nom, Prénom du chef d'entreprise : PREVOST Valérie

Adresse : 414 Route de Dieppe

CP : 76250

Ville : DEVILLE-LES-ROUEN

Tél. : 02.35.74.32.60

Mail :

N° SIRET : 381.335.140.00012

Activité : Fleuriste

Date de dépôt du dossier : 10/06/2021

Conseiller CMA76 accompagnant l'entreprise  Bruno Lemière

### Avis du comité de labellisation (réservé au comité)

Avis positif  Avis positif avec réserve  Avis négatif

Observations éventuelles : .....

Fait à Rouen....., le 09/07/2021

Signature du Président du comité



# Défis relevés et à engager

Rappel : vous devez relever à minima 3 défis dont un nouveau et devant appartenir à au moins 2 familles de défis distinctes. L'entreprise peut choisir 2 défis déjà relevés durant les 2 dernières années et mettre en oeuvre un défi supplémentaire au minimum.

Code	Nom du Défi	Actions déjà menées / Impacts obtenus et justificatifs	Actions à engager / Objectifs / Impacts visés	Avis et commentaires du comité
		<b>Démarche et consommation Eco-Responsable</b>		
RSE2	Démarche et pédagogie RSE externe		<b>Messages vertueux sur réseaux sociaux en matière d'entretien des plantes (et accroître la durabilité des plantes et fleurs)</b>	
RES5	Produits labellisés et circuits courts	Approvisionnement local pour plantes vertes (Producteurs Pont-Audemer - Le Vaudreuil - Sainte-Austreberthe) Approvisionnement 2 à 3 fois/semaine au MIN de Rouen Travaille les plantes et fleurs de saison		
RES7	Produits d'entretien	Utilisation de produits naturels (savon noir, ...) pour l'entretien des locaux N'utilise pas de produits de traitement chimique (savon noir pour cochenille) ni d'engrais chimique		
		<b>Energie</b>		
ENE4	Eclairage intérieur et extérieur	<b>Est passé en led pour l'intérieur du magasin (2019)</b> Extinction des luminaires extérieurs en nocturne	<b>Substitution des lampes halogènes extérieurs par lampes leds</b>	
		<b>Eau</b>		
EAU1	Consommation d'eau	Récupération des eaux pluviales (2 grosses citernes) pour l'usage interne		
EAU2	Rejet d'effluents	Rejet des eaux de lavage des sols au sein du réseau d'assainissement collectif		
		<b>Gaz à effet de serre - Air - Bruit</b>		
		<b>Prévention des déchets</b>		
PRE1	Stop au gaspillage et réduction des déchets	Les plantes invendues (plantes vertes, rosiers, ...) sont replantées dans les serres de l'entreprise pour retrouver une seconde vie et ainsi être de nouveau mis en vente		
PRE4	Réemploi et réutilisation	1) L'agencement du magasin est réalisé avec du bois et des objets de récupération 2) Les pots de présentation et leur décoration sont réalisés avec des matières de récupération (ex. récupération de bouchons en liège)		
PRE5	Emballages fournisseurs	Les emballages des fournisseurs sont consignés et Mme PREVOST laisse les emballages sur place (MIN)		
PRE6	Emballages clients	<b>A supprimé le plastique et n'utilise que le papier kraft depuis février 2021</b>		
		<b>Gestion des déchets</b>		
DEC1	Tri des déchets et réduction des déchets ménagers et assimilés	Tri l'ensemble des déchets (peu de déchets assimilés ménagers) et dépôt des DEEE dans collecteurs (GMS)		
DEC4	Bio-déchets	Les déchets organiques sont déposés dans le composteur interne		
		<b>Déplacement - Transport</b>		
TRA2	Déplacement domicile-travail	M. et Mme PREVOST habitent sur place ==> aucun déplacement domicile-travail		
TRA4	Livraison	<b>A fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire Diesel fonctionnant à l'AD Blue (2019) → vignette Crit'Air 2</b>		